



Automne 2017

Fiche thématique
**LES FEMMES AU CŒUR
DE LA PAIX ET DE
LA RÉCONCILIATION**



Développement
et Paix
CARITAS CANADA

1967 • 2017
50 ANS
DE SOLIDARITÉ



LES FEMMES AU CŒUR DE LA PAIX ET DE LA RÉCONCILIATION

↑

Le congrès international des femmes à La Haye en 1915.

Photo: Wikipedia

Les femmes et la paix : une relation historique

Les femmes sont associées depuis longtemps à la paix et à son édification dans le monde. Des artisanes de la paix ont apporté des contributions essentielles aux processus de paix dans divers endroits de la planète : en Colombie, au Guatemala, en Irlande du Nord, au Libéria et aux Philippines, pour n'en citer que quelques-uns¹. Il existe d'innombrables exemples et études d'associations de femmes engagées dans les processus de paix et de réconciliation, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale, remontant aussi loin que la Première Guerre mondiale.

En avril 1915, un groupe de plus de 1000 militantes de 12 pays belligérants et neutres ont décidé qu'elles ne pouvaient plus s'asseoir et attendre que la guerre finisse. Réunies à La Haye, elles ont convoqué le premier Congrès international des femmes (CIF)². Dans sa première mission de paix composée de femmes, le CIF a envoyé 30 déléguées présenter son plan d'action aux chefs d'État européens. La présidente du CIF, Jane Addams, a rencontré le président américain Woodrow Wilson et lui a fourni plusieurs des « 14 points » qu'il allait présenter aux pourparlers de Versailles qui ont mis fin à la guerre³. Les participantes du CIF ont par la suite formé la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (LIFPL), qui est toujours active. En 2015, la LILPF fêtait 100 ans de travail pour mettre fin aux guerres, ce qui en fait la plus ancienne organisation pacifique du monde⁴.

L'impact des artisanes de la paix a été publiquement reconnu et récompensé en 2011, alors que le prix Nobel de la paix a été décerné à trois femmes inspirantes pour leur lutte non violente en faveur de la sécurité des femmes et de leur droit à la pleine participation à l'édification de la paix : Ellen Johnson Sirleaf (Libéria), Leymah Gbowee (Libéria) et Tawakkul Karman (Yémen). Cette décision du Comité Nobel a réaffirmé le caractère fondamental de la contribution des femmes à la paix⁵.

Au fil des ans, des femmes ont contesté le militarisme, elles se sont opposées aux armes nucléaires et aux autres armes de destruction massive, et elles ont empêché l'extrémisme violent, parfois au prix de leur vie. En adoptant des approches communautaires et non violentes efficaces, ancrées dans la coopération et la confiance, et en formant des réseaux qui traversent les frontières politiques, religieuses et ethniques, les femmes ont transformé les processus de paix et de réconciliation sur tous les continents⁶. Que ce soit comme négociatrices, militantes ou leaders communautaires, des femmes ont participé aux processus de paix et de consolidation de la paix à plusieurs titres⁷.

L'apport des femmes aux processus de paix et de réconciliation

La nécessité d'une participation égale des femmes aux processus de paix et de réconciliation a été réitérée à de nombreuses reprises, directement et indirectement, dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, l'Agenda de La Haye pour la paix et la justice au

←

En couverture:

Des femmes ixiles, au Guatemala, écoutent des témoignages lors de procès pour génocide.

Photo: Trocaire

XXI^e siècle, le Plan d'action de la Namibie, le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), le Conseil de sécurité de l'ONU et l'Assemblée générale des Nations Unies, entre autres⁸. Le 31 octobre 2000, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité, pressant ainsi « tous les acteurs d'accroître la participation des femmes et d'intégrer les perspectives de genre dans tous les efforts de paix et de sécurité des Nations Unies »⁹. Plus précisément, la résolution « réaffirme le rôle important des femmes dans la prévention et la résolution des conflits, les négociations de paix, la consolidation de la paix, le maintien de la paix, l'action humanitaire et la reconstruction après-conflit et souligne l'importance de leur pleine et égale participation à tous les efforts pour le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité »¹⁰.

D'autres preuves démontrent que l'inclusion des femmes contribue à prévenir les conflits, favorise la paix, améliore les processus de réconciliation et prolonge la sécurité après la fin de la guerre¹¹. De récentes recherches quantitatives et qualitatives ainsi que des analyses empiriques ont démontré que lorsque l'on accorde la priorité à l'inclusion des femmes, la paix est plus probable, en particulier lorsque celles-ci sont en mesure d'influencer la prise de décisions¹². Par exemple, 40 études de cas approfondies sur le rôle des femmes et du genre dans les négociations politiques et leur mise en œuvre menées par le Centre on Conflict, Development and Peacebuilding (CCDP) de l'Institut de hautes études internationales et du développement, a révélé qu'une participation qualitative des femmes est corrélée à la négociation et aux résultats positifs de la mise en œuvre¹³.

Comme l'incidence des conflits armés sur les femmes diffère grandement de leur incidence sur les hommes, leur contribution aux processus de paix diffère également. En effet, en situation de conflit armé ou de déplacement forcé, les femmes sont plus à risque d'être victimes de violences sexuelles, et elles sont souvent responsables de voir à ce que leur famille soit nourrie et logée et que leurs enfants aient accès à l'éducation. Les artisanes de la paix apportent donc des perspectives et des priorités différentes de celles des hommes, ce qui veut dire que lorsque des femmes participent aux processus de paix, la nature du dialogue change. Les femmes ont tendance à mettre de l'avant une vision plus holistique de la paix, qui aborde les questions de sécurité à court terme ainsi que les besoins à long terme comme l'éducation, les soins de santé, l'emploi et le territoire. Les femmes ont

également tendance à partager la vision d'une paix fondée sur le respect de la dignité de la personne, sans distinction de nationalité, d'origine ethnique ou de statut socioéconomique (même si leurs gouvernements ont maintenu des positions isolationnistes ou favorables à la guerre). Plus important encore, elles partagent la compréhension que la paix est inextricablement liée à l'égalité des sexes et en raison de leur enracinement dans leurs communautés, elles jouent un rôle crucial dans le rétablissement du tissu social à la suite d'un conflit¹⁴.

Les femmes constituent également une ressource précieuse pour les initiatives de réconciliation, car leurs rôles sociaux dans certains contextes les placent en bonne position pour diriger les efforts de réconciliation. Cela s'explique par le fait qu'elles sont parfois perçues comme plus dignes de confiance que les dirigeants politiques ou traditionnels discrédités¹⁵. Par exemple, les Sud-Africaines ont joué un rôle important dans la planification, le développement et la mise en œuvre de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR)¹⁶. Leur participation en tant que commissaires, membres du personnel et témoins a contribué au succès de la CVR et, ultimement, à la transition réussie d'une Afrique du Sud construite sur la soumission de sa population majoritaire à un pays basé sur la démocratie¹⁷.

L'engagement du Canada envers les femmes, la paix et la sécurité

Le Canada est un fervent partisan des lois et des mandats internationaux en matière des droits et de l'autonomisation des femmes, y compris la Résolution 1325¹⁸. De fait, le Canada était membre du Conseil de sécurité de l'ONU lorsque la résolution a été adoptée¹⁹. Le Canada est aussi membre fondateur et président de la coalition new-yorkaise Friends of Women, Peace, and Security (Amis des femmes, de la paix et de la sécurité). Il organise souvent des forums qui favorisent le dialogue sur les progrès et les difficultés de mise en œuvre de la Résolution 1325²⁰. Afin d'assurer la mise en œuvre des principes de la Résolution 1325, le Canada a créé le Comité canadien sur les femmes, la paix et la sécurité en 2001. Ce comité se compose de parlementaires, de responsables gouvernementaux et de représentants de la société civile²¹. En 2010, le Canada a lancé son Plan d'action national (PAN), qui comprend un volet « Défendre une participation et une représentation actives et significatives des femmes et des groupes de femmes locales dans les activités de paix et de sécurité, y compris les processus de paix »²².

Le 7 février 2017, le gouvernement du Canada déposait sa réponse au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes, intitulé *Le programme relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité : une occasion pour le Canada de devenir un chef de file mondial*. Le Comité permanent a formulé 17 recommandations, y compris :

- accroître le nombre de candidatures de femmes militaires, de policières et de civiles proposées pour pourvoir des postes de haut niveau aux Nations Unies ;
- assumer un rôle de chef de file dans les dossiers liés aux opérations de paix et à la question des femmes, de la paix et de la sécurité grâce à des tribunes aux Nations Unies ;
- accroître le nombre de femmes affectées à des opérations de paix ; et
- faire participer les femmes aux processus de paix, en appuyant les organisations de la société civile locale et les défenseurs des droits des femmes²³.

Suite à la publication de ce rapport, le gouvernement canadien a tenu des consultations dans le but de renouveler son Plan d'action national pour les cinq prochaines années. Lors du lancement la nouvelle politique d'aide internationale canadienne en juin 2017, Marie-Claude Bibeau, Ministre du développement international et de la Francophonie, réitérait l'engagement du Canada envers les femmes, la paix et la sécurité, en met-

tant l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes au cœur de l'approche canadienne en matière de prévention, de résolution des conflits et d'instauration de la paix²⁴.

Difficultés

La participation des femmes aux processus de paix, et aux opérations de paix en particulier, demeure injuste et inéquitable. Depuis l'adoption de la Résolution 1325, de nombreuses autres résolutions importantes concernant les femmes, la paix et la sécurité ont été adoptées. Malheureusement, seuls des progrès marginaux ont été accomplis en ce qui concerne le nombre de femmes dans les processus de paix officiels et la conception et la conduite des pourparlers de paix, de manière à donner davantage voix au chapitre aux femmes, en particulier celles de la société civile²⁵. La discrimination endémique, la marginalisation de la part des décideurs et la violence sexospécifique demeurent des obstacles importants à la réalisation des objectifs de la Résolution 1325 et des résolutions subséquentes. La tradition et les pratiques culturelles présentent aussi de redoutables obstacles à l'inclusion des femmes dans les processus de paix et de réconciliation ou la gouvernance pendant l'après-conflit, sauf si un mécanisme formel, comme l'utilisation de quotas, est en place pour la favoriser²⁶. Le manque de ressources est également un défi majeur auquel se heurtent les artisanes de la paix.

RECOMMANDATIONS

Pour que les initiatives de consolidation de la paix et de réconciliation restent viables à long terme, les femmes doivent participer à tous les niveaux et toutes les étapes des processus de paix et de réconciliation, que ce soit directement à la table de négociation ou par divers autres mécanismes. Des organisations comme Search for Common Ground (un partenaire de Développement et Paix au Moyen-Orient) et de nombreux autres groupes offrent de la formation pour aider les femmes à acquérir des compétences en négociation et en direction²⁷. Les groupes internationaux peuvent devenir des facilitateurs et aider à réunir des groupes de femmes afin qu'elles puissent mettre au point des stratégies et se doter de nouvelles habiletés en leadership. Il ne suffit pas simplement d'augmenter le nombre de participantes. Il faut aussi accroître la capacité des femmes à exercer une influence.

Les conflits et les guerres peuvent exacerber la marginalisation des femmes, mais ils peuvent aussi être utilisés comme une occasion de promouvoir l'autonomisation des femmes parce leur participation augmente les chances de parvenir à une issue pacifique pour l'ensemble de la communauté²⁸. Voilà pourquoi Développement et Paix réclame la pleine participation des femmes et la pleine intégration de leurs préoccupations et de leurs besoins dans tous les processus et accords de paix ainsi que dans les structures de gouvernance de transition. À l'intérieur même de ces processus et structures, il importe également d'aborder explicitement l'égalité des sexes. Le gouvernement canadien s'est engagé à faire ce travail dans le cadre de sa nouvelle politique d'aide internationale. Cela dit, si le Canada souhaite qu'un monde plus inclusif et durable voit le jour, il devra augmenter le budget de l'aide internationale. Sans la paix, il ne saurait y avoir de développement. Elle est le fondement de la construction d'un monde meilleur.

Étude de cas –

Colombie

Après plus de cinquante ans de conflits entre le gouvernement colombien et les différents groupes armés, le président Juan Manuel Santos a entamé officiellement les pourparlers de paix avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) en 2012 et plus récemment avec l'Armée de libération nationale (ELN) en 2016. Bien qu'un accord de paix ait été signé fin 2016 avec les FARC, les Colombiennes et les Colombiens se heurtent toujours à des défis de taille, surtout les populations rurales qui, depuis 50 ans, sont confrontées au conflit entre les guérillas armées, les milices paramilitaires d'extrême droite et les forces armées nationales.

La terre et le contrôle du territoire et des ressources sont au cœur de ce conflit qui a entraîné le déplacement forcé d'environ sept millions de ruraux¹. Pendant des décennies, les communautés paysannes, autochtones et afro-colombiennes ont particulièrement souffert du conflit – violences, massacres, assassinats, disparitions et terreur. Dans plusieurs régions, dans des zones où l'État et ses services (santé, éducation, sécurité, routes, électricité ...) se font peu ou pas présents, les terres de ces ruraux ont été accaparées de façon violente par l'agro-industrie ou l'industrie minière, et leurs droits ont systématiquement été bafoués.

Le conflit armé et la violence socio-politique ont affecté les droits des hommes et ceux des femmes de manière distincte. Les femmes ont été victimes de toutes sortes de violences de la part d'acteurs armés et de membres de leur communauté, et ces violations ont longtemps été ignorées et tues. Cette détérioration des droits économiques, politiques et sociaux des femmes se manifeste de différentes manières, entre autre par leur faible participation à la vie politique, organisationnelle et productive.

C'est dans ce contexte que le Coordinador Nacional Agrario (CNA – Coordination nationale agraire), un mouvement paysan national membre de La Via Campesina, souhaite développer des processus de formation et créer des espaces de participation. Ceux-ci ont pour objectif de permettre aux femmes rurales de se réaffirmer en tant que sujets de droit et d'assumer de façon proactive des propositions pour le développement du territoire et pour la construction collective et communautaire d'une culture de paix.

Luz Estella Cifuentes, responsable du Secrétariat des femmes et de l'École de formation politique inter-ethnique pour les femmes paysannes, afro-colombiennes et autochtones du CNA, est une leader nationale importante dans ce dossier.



Luz Estella est entourée des femmes de la CNA à Bogota.

« En 2012, plus de 40 femmes leaders de tous les territoires se sont rassemblées pour parler des défis auxquelles nous étions confrontées. Il nous a semblé clair que la principale faille de notre participation active était nos lacunes dans les domaines de la formation, de l'organisation et de la construction d'une proposition politique inclusive. C'est ainsi qu'est née au CNA l'idée d'une école de formation politique inter-ethnique pour les femmes rurales de la Colombie. En 2014, Développement et Paix nous a aidé à concrétiser cette école itinérante ».

Entre 2014 et 2017, les rencontres ont réuni 295 femmes venues de plus de dix régions du pays.

L'école de formation politique vise l'autonomisation des femmes colombiennes qui vivent en milieu rural. Cette autonomisation passe par la création d'espaces d'analyse et de réflexion participative sur l'équité entre les femmes et les hommes, les défis du développement et la participation active des femmes à la vie collective et à la construction de la paix, et ce aux niveaux local, régional et national.

Les femmes s'y réunissent et discutent des préoccupations, des enjeux et des défis qu'elles partagent; elles y acquièrent également les compétences qui font d'elles des interlocutrices fiables et crédibles auprès des autorités locales, régionales et nationales, ainsi qu'auprès d'autres organisations. Au cours de séances en atelier, elles développent leur leadership, leurs capacités oratoires et mettent en commun leurs stratégies et leur vision du développement territorial. Elles comprennent également mieux leurs droits et sont à même de demander des changements législatifs qui appuient leur modèle de gouvernance et qui contribuent positivement à la paix en Colombie.

La participation active des femmes rurales dans les espaces de prises de décisions est un élément clé pour améliorer leurs conditions de vie et construire une paix durable en Colombie.

1 Il est très difficile d'avoir un estimé exact du nombre de déplacés internes en Colombie. Les chiffres les plus conservateurs avancés par le gouvernement Colombien parlent d'au moins 3,2 millions, alors que le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) parle de 7,4 millions. La Colombie se situe parmi les quatre pays avec le plus de déplacés internes au monde. Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), *Hausse des déplacements forcés en Colombie, malgré la signature de l'accord de paix*, 10 mars 2017, en ligne : UNHCR <http://www.unhcr.org/fr/news/briefing/2017/3/58c2d740a/hausse-deplacements-forces-colombie-malgre-signature-laccord-paix.html> (consulté le 11 juillet 2017).

Étude de cas –

Syrie

Le conflit qui sévit depuis maintenant plus de six ans en Syrie a entraîné des conséquences dévastatrices pour la population, dont la ségrégation des communautés, la destruction des infrastructures, des monuments et de l'économie du pays, ainsi que le déplacement interne de 6,3 millions de personnes et de plus de cinq millions de réfugiés¹. Tout cela a contribué à l'effondrement des liens sociaux pacifiques au sein des communautés et entre elles également.

Ce conflit a aussi des répercussions importantes sur les pays voisins, dont le Liban. Ce petit pays de 4,4 millions d'habitants accueille à lui seul environ un million et demi de réfugiés, dont plus d'un million en provenance de la Syrie². Avec un habitant sur quatre qui est réfugié, le Liban est le pays qui accueille le plus grand nombre de réfugiés par habitant. Cette situation engendre une pression importante sur les ressources du pays, ainsi que des tensions croissantes entre les différentes communautés qui y cohabitent.

HOPe organise, en Syrie et au Liban, des ateliers de construction de la paix pour les groupes communautaires locaux et les ONG humanitaires, afin d'alléger les tensions sociales et de tracer le chemin vers la coexistence pacifique et la réconciliation. Ces ateliers aident les participants à identifier de nouveaux points de vue et à développer des initiatives au sein des communautés. Ils offrent également aux femmes une plate-forme pour s'exprimer, pour développer leurs capacités d'analyse et éliminer les barrières sociales et les stéréotypes. Lorsqu'elles quittent les ateliers, elles ont acquis les connaissances et les habiletés nécessaires pour entreprendre des projets de promotion de la paix sociale dans leurs communautés, avec des gens que bien souvent elles essayaient de fuir auparavant. Rabia, une formatrice travaillant en collaboration avec HOPe, nous explique que les ateliers jouent un rôle important dans le changement des perceptions que les Syriens et les Libanais entretiennent les uns envers les autres.

« Avant leur participation à l'atelier, plusieurs Syriennes ne croyaient pas qu'il était possible de développer de bonnes relations avec les Libanaises. De même, plusieurs participantes libanaises ont réalisé que les préjugés qu'elles entretenaient envers les Syriennes n'étaient pas fondés. C'est ainsi que la peur et la haine disparaissent peu à peu. Lorsque les ateliers prennent fin, les participants gardent souvent contact, se rendent visite et font des activités ensemble. »

Qui plus est, en menant elles-mêmes un projet qui demande des compétences, de la persévérance et beaucoup de travail, les femmes découvrent leur propre potentiel. Rabia souligne ainsi le pouvoir transformateur des femmes dans leurs communautés : « Les femmes sont des moteurs de changement. Lorsqu'elles influencent leur famille et leurs enfants, c'est la société toute entière qu'elles influencent. Chaque membre de la famille influence les gens autour de lui, et ainsi de suite. C'est pourquoi le rôle des femmes dans la construction de la paix est essentiel. »



↑
Rabia Kadiry et ses collègues dans les bureaux de House of Peace au Liban.

C'est dans ce contexte que House of Peace (HOPe), une organisation de construction de la paix soutenue par Développement et Paix – Caritas Canada, vise à ériger une paix durable pour l'avenir des sociétés syrienne et libanaise. Les femmes y jouent un rôle majeur, autant comme responsables de la mise en œuvre des activités que comme participantes. Sur les sept employés de HOPe, trois sont des femmes, de même que 70 % des participants.

1 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), *Urgence en Syrie*, 2017, en ligne : unhcr.org/fr/urgence-en-syrie.html (consulté le 11 juillet 2017).

2 Le Liban accueille plus d'un million de réfugiés syriens, 30 675 réfugiés palestiniens en provenance de la Syrie, 277 985 réfugiés palestiniens et 6 000 réfugiés irakiens. Pour plus d'informations, consultez : Commission Européenne (Aide humanitaire et protection civile), *Liban: crise syrienne*, Fiche-Info ECHO, mars 2017, en ligne : Commission européenne http://ec.europa.eu/echo/files/aid/countries/factsheets/lebanon_syrian_crisis_fr.pdf (consulté le 11 juillet 2017).

Étude de cas –

Afghanistan

L'Afghanistan est un pays marqué par plusieurs décennies de conflits armés. En 40 ans, il a été le théâtre de deux guerres dévastatrices : la guerre soviéto-afghane (de 1979 à 1989) et la guerre d'Afghanistan (depuis 2001).

Dans ce contexte difficile, les femmes font face à de nombreux obstacles, notamment en raison de pratiques traditionnelles qui violent leurs droits fondamentaux. En effet, l'Afghanistan est l'un des pays du monde où l'égalité entre les femmes et les hommes est à son plus bas niveau¹. C'est ainsi que les Afghanes se heurtent à des formes extrêmes de discrimination et d'exclusion qui limitent fortement leur accès aux ressources financières, au marché de l'emploi et aux services d'éducation et de santé. En 2009, le gouvernement afghan promulguait la Loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (loi EAW), considérée comme une avancée majeure dans la protection juridique des droits des femmes en Afghanistan. Cependant, cette loi tarde à être entièrement appliquée et encore aujourd'hui, des membres du parlement continuent de s'y opposer et de réclamer des amendements.

C'est dans ce contexte que notre partenaire, la Noor Educational & Capacity Development Organization (NECDO), travaille depuis 15 ans à l'autonomisation des femmes et à l'élimination de la violence qui leur est faite. Forte de cette expérience, NECDO en est venue à la conclusion que la mobilisation des hommes et des jeunes est essentielle à l'atteinte de ces objectifs. L'action de NECDO est fortement ancrée dans la conviction que l'autonomisation des femmes est une condition nécessaire à l'atteinte de la paix sociale et du développement en Afghanistan.

En janvier 2016, NECDO a mis sur pied le projet *Mobiliser les hommes afghans afin de protéger les droits des femmes, la démocratie et la paix*. L'objectif principal de ce projet est d'améliorer la résilience des communautés locales, leur cohésion et leur capacité à promouvoir une transition pacifique, notamment en organisant des activités de promotion des droits des femmes. Dans le cadre de ce projet, des formations de deux jours sont offertes à des imams, des lea-

ders communautaires et des femmes activistes ; plusieurs sujets y sont abordés tels la violence contre les femmes, la loi EAW, les droits des femmes dans la religion musulmane, la notion de genre, et la paix.



Jamila Safi, formatrice en chef dans le cadre de ce projet, nous explique l'impact de ces formations : « Lors de mes formations, j'ai souvent vu arriver des hommes qui argumentaient contre les droits des femmes. Lorsqu'ils avouent, à la fin de la journée, que la violence contre les femmes doit être éliminée, il s'agit à mon avis d'un changement majeur ». De la même façon, un participant explique l'efficacité de cette formation, affirmant qu'elle a le potentiel de « paver le chemin vers la paix et la démocratie, tout en apportant un changement dans les perspectives des gens ».



Jamila Safi, formatrice en chef chez NECDO, donne une formation à des femmes et des hommes afghans.

En 2016, NECDO a donné 52 formations qui ont rejoint 1223 personnes, dont 594 femmes.

¹ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Indice d'inégalité de genre (IIG)*, s.d., en ligne: PNUD <http://hdr.undp.org/fr/indicators/68606> (consulté le 11 juillet 2017).

- 1 Insight on Conflict, *Peacebuilding and gender/women*, s.d., en ligne: Peace Direct <https://www.insightonconflict.org/themes/gender-womens/> (consulté le 10 juillet 2017).
- 2 E. Rehn et E.J. Sirleaf, « Women, war and peace: The Independent Experts' Assessment on the impact of armed conflict on women and women's role in peace-building », *Progress of the World's Women 2002* (1), 2002, à la p. 75, en ligne: Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) <https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/3F71081FF391653DC1256C69003170E9-unicef-WomenWarPeace.pdf> (consulté le 10 juillet 2017).
- 3 *Ibid.*
- 4 Secrétariat de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (LIFPL), *Annual Report 2015*, décembre 2016, en ligne: LIFPL http://wilpf.org/wp-content/uploads/2016/12/Annual-Report_2015-WEB.pdf (consulté le 10 juillet 2017).
- 5 Comité norvégien du prix Nobel, *The Nobel Peace Prize for 2011*, 7 octobre 2011, en ligne: Nobel Prize http://www.nobelprize.org/nobel_prizes/peace/laureates/2011/press.html (consulté le 10 juillet 2017).
- 6 M. O'Reilly, *Why Women? Inclusive Security and Peaceful Societies*, Inclusive Security, octobre 2015, à la p. 3, en ligne: Inclusive Security <https://www.inclusivesecurity.org/wp-content/uploads/2017/06/Why-Women-Report-2017.pdf> (consulté le 10 juillet 2017).
- 7 P. Castillo Diaz et S. Tordjman, *Participation des femmes aux négociations de paix: Présence et influence*, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), 2012, aux pp. 7-11, en ligne: <http://www.unwomen.org/~media/Headquarters/Media/Publications/fr/WPSsourcebook-03A-WomenPeaceNegotiations-fr%20pdf.pdf> (consulté le 10 juillet 2017).
- 8 E. Rehn et E.J. Sirleaf, *op. cit.* à la p. 64.
- 9 Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme (OSAGI), *Landmark resolution on Women, Peace and Security*, s.d., en ligne: Women Watch [un.org/womenwatch/osagi/wps/](http://www.womenwatch/osagi/wps/) (consulté le 10 juillet 2017).
- 10 *Ibid.*
- 11 M. O'Reilly, *op. cit.* à la p. 2.
- 12 *Ibid.* à la p. 11.
- 13 T. Paffenholz, *Results on Women and Gender from the 'Broader Participation' and 'Civil Society and Peacebuilding' Projects*, Genève, The Graduate Institute of International and Development Studies' Center on Conflict, Development and Peacebuilding, avril 2015, à la p. 1, en ligne: Graduate Institute <http://repository.graduateinstitute.ch/record/292671/files/briefingpaperwomen%20gender.pdf> (consulté le 10 juillet 2017).
- 14 Insight on Conflict, *op. cit.*
- 15 United Nations Peacebuilding Commission, Working Group on Lessons Learned, *Enhancing gender-responsive national reconciliation processes: Concept Note*, décembre 2013, à la p. 5, en ligne: ONU <http://www.un.org/en/peacebuilding/wgll/WGLL%20Concept%20Note%20on%20reconciliation21November.ed.pdf> (consulté le 10 juillet 2017).
- 16 P. Gobodo-Madikizela, E. Mills et F. Ross, *Women's Contributions to South Africa's Truth and Reconciliation Commission*, Hunt Alternative Fund, février 2005, à la p. vi, en ligne: Inclusive Security inclusivesecurity.org/wp-content/uploads/2012/08/11_women_s_contributions_to_south_africa_s_truth_and_reconciliation_commission.pdf (consulté le 10 juillet 2017).
- 17 *Ibid.*
- 18 Inclusive Security, *Assessment of Canada's Action Plan for the Implementation of United Nations Security Council Resolutions on Women, Peace and Security 2010-2016*, 15 septembre 2014, à la p. 5, en ligne: Affaires mondiales Canada http://international.gc.ca/start-gtsr/assets/pdfs/Canada_Action_Plan_Women_Peace_Security-2010-2016.pdf (consulté le 10 juillet 2017).
- 19 Affaires mondiales Canada, *Les femmes, la paix et la sécurité: Offrir la paix et la sécurité à tous*, 2016, en ligne: Affaires mondiales Canada international.gc.ca/world-monde/world_issuess-enjeux-mondiaux/women_canada_action_planplan_action_femme.aspx?lang=fra (consulté le 10 juillet 2017).
- 20 A. Young et M. Mansury, *op. cit.* à la p. 5.
- 21 *Ibid.*
- 22 Affaires mondiales Canada, *op. cit.*
- 23 *Ibid.*
- 24 Affaires mondiales Canada, *Le Canada renouvelle son engagement à l'égard des femmes, de la paix et de la sécurité*, [Communiqué], 7 février 2017, en ligne: Affaires mondiales Canada https://www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2017/02/le_canada_renouvellesonengagementalegarddesfemmesdelapaixetdelas.html (consulté le 10 juillet 2017).
- 25 P. Castillo Diaz et S. Tordjman, *op. cit.* à la p. 2.
- 26 E. Rehn et E.J. Sirleaf, *op. cit.* à la p. 80.
- 27 *Ibid.* à la p. 79.
- 28 M. O'Reilly, *op. cit.* à la p. 2.